

Outre la pleine confiance que le public a dans la bonne administration des affaires de la Caisse, nous donnons certainement aux Déposants toutes les garanties désirables, et peu d'institutions financières de ce genre offrent autant de sûreté.

Quelques amendements nécessaires ont été faits à l'acte 34, Vict. Ch. 7, pendant la dernière session du parlement fédéral, par exemple : le placement du capital de la Caisse, et de son excédant, la publication mensuelle de l'actif et du passif, le règlement des profits de l'Institution sous l'ancienne loi, afin d'établir un fonds de charité, dont le revenu est appliqué à des objets de bienfaisance, en faveur d'institutions charitables de Québec.

Ce fonds a été dernièrement fixé par la loi, à la somme de quatre-vingt trois mille piastres (\$83,000.00); et la première distribution faite des revenus de ce capital a été, cette année, de quatre mille deux cents piastres.

Les opérations de l'année financière de la Caisse vont vous être soumises par le Caissier gérant ; vous remarquerez que la Caisse continue d'être très-prospère et qu'elle possède de plus en plus la confiance publique. Dans le courant de l'année, nous avons enregistré 2,430 nouveaux noms parmi les déposants, dont le nombre actuel, déduction faite de ceux qui ont clos leur compte, est de 7779. Les états ci-annexés vous montreront la classification des dépôts, le montant déposé et retiré cette année, ainsi que l'augmentation et le chiffre actuel de la somme au crédit des Déposants.

Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici, que depuis douze mois, le taux d'intérêt alloué par la Caisse est uniforme pour tous les dépôts, c'est-à-dire cinq par cent sur n'importe quelle somme.

Un examen soigné a été fait par le Comité des finances, et et par les auditeurs des valeurs entre les mains du Caissier-Gérant ; les livres, et toutes les transactions de la caisse ont été régulièrement examinés par les deux auditeurs. Le tout est dans un état le plus parfait.

Dans le mois d'Avril dernier, une requête fût présentée aux Directeurs de la Caisse signée par les Messieurs du clergé de St. Roch, et de St. Sauveur, et d'un grand nombre de citoyens de ces deux importantes localités, demandant d'établir à St. Roch une branche de la Caisse d'Economie. Les Directeurs ont acquiescé avec plaisir à cette demande, qui est une grande marque de confiance à notre institution.

Depuis le 5 du présent mois, une succursale de la Caisse est ouverte dans la rue St. Joseph, vis-à-vis le Bureau de Poste, et de la station de Police. Nous espérons les plus beaux résultats de cette nouvelle branche de la Caisse.

Les Directeurs n'ont rien épargné pour mettre le Public à l'abri de toute inquiétude. Ils ont fait construire une voûte de sûreté, capable de résister à l'action du feu, contenant de plus un coffre qui par lui-même, est à l'épreuve des voleurs.

Les Directeurs ont confiance que les trois Officiers chargés

300310188  
309112-7MA2